





## Quelques rappels sur l'assurance des véhicules ouvriers ou suiveurs

### → Quand est-elle accordée ?

Pendant l'épreuve elle-même, entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée de l'épreuve, juste en amont et en aval pour les véhicules se positionnant ou sortant des lignes de départ et d'arrivée.

### → Quels sont les véhicules assurés ?

Les véhicules pouvant être conduit par le titulaire d'un permis A ou B ou C (n'oubliez pas les motos !):

#### - servant au transport de personnes chargées :

- de veiller à la régularité sportive de l'épreuve (commissaires, chronométreurs...);
- d'assurer le dépannage des participants ou l'information des concurrents (ardoisiers...);
- d'assurer la sécurité et les secours (médecins, signaleurs motos, voitures ouvrières, voitures balais...);

#### - affrétés spécialement par l'organisateur pour l'assistance Presse et le transport des VIP.

### → Quels sont les véhicules ne bénéficiant pas de la garantie ?

Il s'agit entre autre :

- des véhicules de plus de 3,5 tonnes et des autocars ;
- des véhicules des directeurs sportifs et ceux des clubs et des groupements sportifs utilisés à l'échelon course pour assurer le dépannage de leurs propres cyclistes ;
- des véhicules de la caravane publicitaire ;
- des véhicules immatriculés à l'étranger.

### → Quelles sont les garanties accordées ?

- responsabilité civile (dommages causés aux tiers) ;
- dommages tous accidents (tous risques) : valeur vénale sous déduction d'une franchise de 228 € ;
- vol et incendie : valeur vénale sous déduction d'une franchise de 228 € ;
- assurance du conducteur jusque de 121 960 € ;
- bris de glaces : valeur de remplacement sous déduction d'une franchise de 76 € ;
- assistance aux personnes et aux véhicules de moins de 10 ans et de moins de 3,5 tonnes, au-delà de 50 Km du lieu de garage habituel.

Nota :

La garantie des catastrophes naturelles est assortie d'une franchise légale.

Le conducteur doit être licencié de la FFC et titulaire du permis de conduire depuis plus de 2 ans.

### Contacts

**Centre de service clients FFC**  
1, avenue François-Mitterrand  
59290 Wasquehal  
Fax : 03 20 45 76 80